



# COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION GESTION OPC ET MANDAT INSTITUTIONNEL

Exercice 2022

Financière ARBEVEL a recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et ses frais d'intermédiation ont représenté pour l'exercice 2021 un montant supérieur à 500 000 euros ; conformément aux dispositions des articles 319-18 et 321-122 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le présent compte rendu présente de manière synthétique la répartition des frais d'intermédiation, les modalités de recours aux accords de commission partagée et le dispositif de prévention des conflits d'intérêts.

## 1. Répartition des frais d'intermédiation

---

La clé de répartition relative aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres sur produits actions établie en pourcentage est la suivante au titre de l'exercice 2022 :

- ⇒ Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement ont représenté 49% des frais payés aux intermédiaires financiers sélectionnés ;
- ⇒ Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'exécution d'ordres ont représenté 51% des frais payés aux intermédiaires financiers sélectionnés.

Le périmètre retenu est celui des ordres sur actions et dérivés détenus par les OPC gérés (OPCVM et FIA) et le portefeuille institutionnel géré sous mandat.

Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement et relatifs au service d'exécution d'ordres d'achats et de ventes d'actions ou dérivés s'élèvent à 2 168K€ au titre de l'exercice 2022, ils sont répartis entre 17 intermédiaires financiers qui représentent chacun entre 1% et 16% de la dépense totale.

## 2. Accords de commission partagée

---

Dans le cadre des transactions sur titres, au cours de l'exercice 2022, Financière ARBEVEL a eu recours à des accords de commission partagée (« CSA ») avec sept intermédiaires de marché, afin de permettre le reversement à des tiers des frais d'intermédiation correspondant aux services d'aide à la décision d'investissement (« SADIE »). Le total des frais versés sur les comptes CSA au cours de l'exercice 2022 s'élève à 793K€.

## 3. Prévention des conflits d'intérêts

---

Le choix des prestataires et leur évaluation est dûment encadré par la *Politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers* ainsi que la *Politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts*. Ces documents sont librement accessibles sur le site internet de la société de gestion.

Au cours de l'exercice, Financière ARBEVEL n'a pas dû gérer des situations susceptibles de générer un conflit d'intérêts entre les intermédiaires sélectionnés et ses clients/porteurs.

*Date de mise à jour : Mai 2023*